



Deux membres du **Rotary Club d'Armentières** s'engagent dans une **course** inédite : **160 km** à travers la région en deux jours – les 11 et 12 mai 2013 - afin de **récolter des fonds** pour la nouvelle **Maison Familiale Hospitalière**.
. Une action soutenue par la Ville d'Armentières.

Deux membres du Rotary Club d'Armentières s'apprêtent à réaliser un exploit sportif pour la bonne cause. **Nicolas Hourdry**, conseiller municipal d'Armentières, et son ami **Daniel Courti** projettent en effet de parcourir en deux jours une boucle de 160 km, à travers la Métropole lilloise, le Béthunois et la Flandre intérieure. L'objectif est de soulever des fonds auprès des communes traversées pour soutenir la construction de la nouvelle Maison Familiale Hospitalière.

Pour soutenir cette initiative, la Ville d'Armentières apporte son aide logistique, en prêtant un véhicule municipal qui suivra les deux sportifs dans leur course.

Dans une ambiance festive, le départ leur sera donné le 11 mai 2013 face à l'Hôtel de Ville à 8h30 tandis que leur arrivée est prévue au même endroit, le lendemain, à 16h30. En outre, la Ville d'Armentières soutient cet événement inédit par la mise en œuvre d'une campagne de communication comprenant notamment la réalisation d'un logo, la promotion par le biais d'articles et d'affiches, et par la réalisation de relations presse. Les deux coureurs n'en sont pas à leur premier grand trail puisqu'ils ont participé à l'Ultra-Trail du Mont-Blanc l'année dernière.

Fondée en 1969, la Maison Familiale Hospitalière accueille de nombreuses personnes accompagnant des proches hospitalisés. L'actuel bâtiment ne présente plus les conditions de confort et de sécurité suffisantes et l'association doit déménager vers une structure neuve sur le site du CHRU de Lille, d'une capacité de 35 chambres.

Rotary Club d'Armentières : Une course de 160 km pour sauver la Maison Familiale Hospitalière

Écrit par Rotary Club d'Armentières

Vendredi, 03 Mai 2013 12:48 - Mis à jour Vendredi, 03 Mai 2013 12:55
